



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2020-143

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2020-12-07-001 - DRHM-BCI : Arrêté portant désignation de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance du Préfet de Corse (1 page) Page 3

Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du logement

R20-2020-11-30-006 - Service Logement Aménagement Développement Durable Arrêté portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse (6 pages) Page 5

Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R20-2020-12-02-003 - DIRECCTE - Arrêté fixant la liste des défenseurs syndicaux exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et la cour d'appel en matière prud'homale de la région Corse (4 pages) Page 12

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2020-12-07-001

DRHM-BCI :

Arrêté portant désignation de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance du Préfet de Corse

Arrêté n°
**portant désignation de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, pour assurer
la suppléance du Préfet de Corse**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
 - Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 nommant M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse ;
 - Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Considérant l'absence simultanée du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, et du secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1^{er} –: M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, est chargé d'assurer la suppléance du préfet de Corse, dans ses responsabilités régionales, le jeudi 10 décembre 2020 de ~~14 h 00~~ au vendredi 11 décembre à 22 h 00. 06 W

Article 2–: Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud et le préfet de la Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse.

Ajaccio, **07 DEC. 2020**

Le Préfet



Pascal LELARGE

Direction Régionale de l'Environnement et de
l'Aménagement du logement

R20-2020-11-30-006

Service Logement Aménagement Développement Durable
Arrêté portant composition du comité régional de l'habitat
et de l'hébergement de Corse



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Corse**

**Arrêté n°
portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse**

**Le préfet de Corse
chevalier de la Légion d'honneur
commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), notamment son article 30 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

Vu le décret n° 2018-142 du 27 février 2018 portant diverses dispositions relatives aux volets fonciers des programmes locaux de l'habitat et aux comités régionaux et conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015058-0001 du 27 février 2015 modifié portant création du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015106-0003 du 16 avril 2015 modifié portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2020-01-15-001 du 15 janvier 2020 portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;

Considérant les modifications relatives aux représentants de l'ARHLM PACA & Corse ;

Considérant la modification des membres suppléants par ADOMA ;

Considérant les désignations des organismes consultés au titre des trois collèges ;

Considérant que l'arrêté du 16 avril 2015 doit être modifié en conséquence.

Préfecture de Corse – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
Adresse électronique : sgac@corse.pref.gouv.fr
Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse,

ARRETE

Article 1er Sont nommés membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse jusqu'au 15 avril 2021 :

Au sein du premier collège : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (5 membres) :

■ Au titre de la collectivité de Corse :

- le président du conseil exécutif de Corse ou son représentant ;

- une conseillère exécutive nommée par le président du conseil exécutif de Corse
ou sa suppléante désignée dans les mêmes conditions :

Titulaire	Suppléante
Madame Bianca FAZI <i>Conseillère exécutive</i>	Madame Lauda GUIDICELLI <i>Conseillère exécutive</i>

- un conseiller à l'assemblée de Corse élu en son sein ou son suppléant désigné dans les mêmes conditions ;

Titulaire	Suppléant
Monsieur Louis POZZO DI BORGIO <i>Conseiller à l'assemblée de Corse</i>	Monsieur Pascal CARLOTTI <i>Conseiller à l'assemblée de Corse</i>

■ le président de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien ou son représentant ;

■ le président de la communauté d'agglomération de Bastia ou son représentant ;

Au sein du second collège : professionnels intervenant dans les domaines du logement, du foncier, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants (15 membres) :

Logement	
Titulaires	Suppléants
Le Président / La Présidente de l' OPH de la Collectivité de Corse <i>ARHLM</i>	Le Directeur / La Directrice de l' OPH de la Collectivité de Corse <i>ARHLM</i>
Le Président / La Présidente de l' OPH de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien <i>ARHLM</i>	Le Directeur / La Directrice de l' OPH de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien <i>ARHLM</i>
Monsieur Jean Luc BONDON <i>ARHLM (ERILIA)</i>	Madame Fabienne ABECASSIS <i>ARHLM (LOGIREM)</i>
Madame Géraldine FETTIG <i>ADOMA</i>	Madame Michèle COUSIN <i>ADOMA</i>
Foncier	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Charles VALLÉE <i>OFC (Office foncier de Corse)</i>	Madame Julie DA COSTA <i>OFC (Office foncier de Corse)</i>
Immobilier	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre Paul CARETTE <i>Fédération nationale des agents immobiliers de Corse (FNAIM)</i>	Madame Corinne CASENTINI <i>Fédération nationale des agents immobiliers de Corse (FNAIM)</i>
Maître Olivier LE HAY <i>Conseil régional des notaires de Corse</i>	Maître Jean-Jérôme LUCCIONI <i>Conseil régional des notaires de Corse</i>
Construction	
Titulaires	Suppléants
Monsieur François PERRINO <i>Fédération française du bâtiment et des travaux publics de Corse-du-Sud</i>	Monsieur José SANTONI <i>Fédération française du bâtiment et des travaux publics de Corse-du-Sud</i>
Monsieur Sébastien CELERI <i>Conseil régional de l'ordre des architectes de Corse</i>	
Monsieur Jean - Nicolas ANTONIOTTI <i>Union des maisons françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse</i>	Monsieur Jean - Luc PAOLI <i>Union des maisons françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse</i>
Monsieur Jean - Luc MEDORI <i>Chambre des géomètres experts de la Corse</i>	Monsieur Pierre POGGI <i>Chambre des géomètres experts de la Corse</i>

Mise en œuvre des moyens financiers	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Frédéric NOEL <i>Caisse des dépôts – Banque des territoires</i>	Madame Véronique GARCIA <i>Caisse des dépôts – Banque des territoires</i>
Monsieur Serge SANTUNIONE <i>Comité régional Action logement - PACA Corse</i>	Monsieur Philippe SAGNES ou Madame Christine ESTÉ <i>Action logement</i>
Monsieur Joseph ORSINI <i>Banques (Crédit agricole de la Corse)</i>	Monsieur Pascal GILSON <i>Banques (La Banque postale)</i>
Madame Louisa MAULU <i>Caisses d'allocations familiales (CAF de Corse-du-Sud)</i>	Monsieur Marc BALDACCI <i>Caisses d'allocations familiales (CAF de Haute-Corse)</i>

Au sein du troisième collège : représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisation d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, et de personnalités qualifiées (16 membres) :

Organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion	
Titulaires	Suppléants
Madame Marie - Madeleine FONTAINE <i>Fédération des associations laïques d'éducation populaire de Corse-du-Sud (FALEP 2A)</i>	Monsieur Jean - Michel SIMON <i>Fédération des associations laïques d'éducation populaire de Corse-du-Sud (FALEP 2A)</i>
Monsieur Pierre CALASSA <i>Association accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS)</i>	Madame Habiba EZAHIRI <i>Association accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS)</i>
Monsieur David FRAU <i>Délégation locale de la Croix rouge de la Corse-du-Sud</i>	Madame Sylvie SANSONETTI <i>Délégation locale de la Croix rouge de la Corse-du-Sud</i>
Madame Christine MALAFRONTE <i>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Haute-corse (CHRS Foyer de Furiani)</i>	Monsieur Serge RISTERUCCI <i>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Haute-Corse (CHRS Maria Stella)</i>
Madame Jacqueline CASANOVA <i>Fédération SOLIHA (PACT Corse)</i>	Madame Vanina BATTESTI <i>Fédération SOLIHA (CAL-PACT de Haute-Corse)</i>

Organisations d'usagers	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel STROPPIANA <i>Union régionale des associations familiales de Corse (URAF)</i>	Madame Odile MEYNET <i>Union régionale des associations familiales de Corse (URAF)</i>
Madame Jacqueline GOURINOVITCH <i>Association de consommateurs (AFOC de Haute-Corse)</i>	Madame Nathalie GARS <i>Association de consommateurs (INDECOSA-CGT de Corse-du-Sud)</i>
Partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction	
Titulaires	Suppléants
Madame Thérèse FABRE <i>Confédération française démocratique du travail (CFDT)</i>	Monsieur Antoine VALENTINI <i>Confédération française démocratique du travail (CFDT)</i>
Monsieur Paul FABIANI <i>Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)</i>	Monsieur Jean OTTAVIANI <i>Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)</i>
Monsieur Maxime NORDEE <i>Confédération générale du travail (CGT)</i>	Monsieur Jean - Michel BIONDI <i>Confédération générale du travail (CGT)</i>
Monsieur Jean - Nicolas ANTONIOTTI <i>Confédération générale du travail force ouvrière (CGT/FO)</i>	Madame Jackie TARTUFFO <i>Confédération générale du travail force ouvrière (CGT/FO)</i>
Monsieur Thomas DESINI <i>Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)</i>	Monsieur Dominique DE BARTOLO <i>Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)</i>
Monsieur Jean - Toussaint POLI <i>Syndicat des travailleurs corses (STC)</i>	Monsieur Jean BRIGNOLE <i>Syndicat des travailleurs corses (STC)</i>
Monsieur Frédéric BENETTI <i>Mouvement des entreprises de France (MEDEF)</i>	Monsieur Charles BICCHIERAY <i>Mouvement des entreprises de France (MEDEF)</i>
Monsieur Sébastien BRUNEAU <i>Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)</i>	Monsieur Cédric LUNARDI <i>Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)</i>
Personnalités qualifiées	
Titulaire	Suppléante
Monsieur Jean CORDIER <i>Agence d'information sur le logement de Corse (ADIL de Corse)</i>	Madame Lucienne GERONIMI <i>Agence d'information sur le logement de Corse (ADIL de Corse)</i>

Article 2 L'arrêté préfectoral n° R20-2020-01-15-001 du 15 janvier 2020 portant composition du comité régional de l'habitat de Corse est abrogé.

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires de Corse et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio, le



Le préfet

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R20-2020-12-02-003

DIRECCTE - Arrêté fixant la liste des défenseurs
syndicaux exerçant des fonctions d'assistance ou de
représentation devant les conseils de prud'hommes et la
cour d'appel en matière prud'homale de la région Corse

DIRECTION RÉGIONALE
DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

ARRETE N°

en date du

Fixant la liste des défenseurs syndicaux exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et la cour d'appel en matière prud'homale de la région Corse

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** l'article 258 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- Vu** le Code du travail et notamment les articles L. 1453-4 à L. 1453-9, R. 1453-2, D. 1453-2-1 à D.1453-2-9 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pascal LELARGE, hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du préfet de Corse N°R20-2020-08-18-017 du 18 août 2020 portant délégation de signature à Madame Isabel DE MOURA, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse ;

Sur proposition des candidatures émanant des organisations d'employeurs et syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, ou multi-professionnel, ou dans au moins une branche ;

Sur proposition de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse ;

ARRETE :

ARTICLE 1

La liste des défenseurs syndicaux appelés à intervenir en matière prud'homale, est composée comme suit :

Liste des Défenseurs syndicaux désignés par les organisations syndicales de salariés

Nom Prénom	Profession	Organisation Syndicale	Adresse	Coordonnées
FILIPPI Anne-laure	Attachée Territoriale	CFDT	Maison des syndicats 2 Rue du Castagno 20200 BASTIA	07 68 10 41 07 ud2b@corse.cfdt.fr
FIORELLA Marie-Paule	Agent de réservation	CFDT	Maison des syndicats 2 Rue du Castagno 20200 BASTIA	07 68 10 41 07 ud2b@corse.cfdt.fr
ALIVESI Toussaint	Salarié TCA	CFE-CGC	3, rue Pierre Bonardi 20090 Ajaccio	06 03 29 52 86 philippe.grandju@gmail.com
MARY Jean	Technicien Séjours Activités	CFE-CGC	3, rue Pierre Bonardi 20090 Ajaccio	06 03 29 52 86 philippe.grandju@gmail.com
SANTONI René	Salarié TCA	CFE-CGC	3, rue Pierre Bonardi 20090 Ajaccio	06 03 29 52 86 philippe.grandju@gmail.com
BOSSART Patrice	Animateur social	CGT	Résidence U Piopu Bât E Avenue du Cdt Biancamaria 20090 AJACCIO	04 95 10 50 70 Secretariatcgt2a@orange.fr
CURCIO Patricia	Agent bancaire	CGT	Résidence U Piopu Bât E Avenue du Cdt Biancamaria 20090 AJACCIO	04 95 10 50 70 Secretariatcgt2a@orange.fr
ROMANI Mickaël	Chef d'équipe	CGT	Résidence U Piopu Bât E Avenue du Cdt Biancamaria 20090 AJACCIO	04 95 10 50 70 Secretariatcgt2a@orange.fr
FEDI Marie-Jeanne	Secrétaire	CGT	Maison des syndicats 2 Rue du Castagno 20200 BASTIA	04 95 31 71 98 udcgt20b@orang.fr
ALIAGA Jean-François	Fonctionnaire	FO	4, avenue Kennedy 20090 Ajaccio	04 95 21 98 23 ud2a@force-ouvriere.fr
CASANOVA Alain	Responsable projet santé publique	FO	4, avenue Kennedy 20090 Ajaccio	04 95 21 98 23 ud2a@force-ouvriere.fr
IDDA Stéphane	Fonctionnaire	FO	4, avenue Kennedy 20090 Ajaccio	04 95 21 98 23 ud2a@force-ouvriere.fr
SANTINI Marcel	Conducteur- receveur	FO	4, avenue Kennedy 20090 Ajaccio	04 95 21 98 23 ud2a@force-ouvriere.fr

AGIUS Jean- Marie	Ingénieur	FO	Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA	04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr
BEN TAHAR Nadia	Organisateur service qualité client	FO	Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA	04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr
CRISTINI Franck	Ingénieur	FO	Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA	04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr
GIANSILY Michel	Surveillant pénitentiaire	FO	Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA	04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr
GIULIANI Patrick	Retraité marine marchande	FO	Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA	04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr
GRIMALDI Brigitte	Retraîtée La Poste Responsable Qualité	FO	Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA	04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr
ACKER Véronique	Spécialiste Développement	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
BARTOLI Anthony	Chef de Bureau d'étude	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
CARLOTTI Florent	Secrétaire Administratif et Comptable	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
MARCELLINI Marie-Désirée	Responsable Administrative	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
NOBILI Laurina	Responsable Administratif	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
POLI Félicia	Manager commerciale	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
POLI Jean-Toussaint	Responsable Administratif	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.ajaccio@wanadoo.fr

SANTUCCI Etienne	Responsable Administratif et Comptable	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
SISCO Nathalie	Responsable Administratif	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
THEVENARD Marie-Christine	Responsable Paie	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
TRUDDAIU Joseph	Technicien	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
VIGNERON Alain	Responsable Service Commercial	STC	Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2	04 95 22 05 94 stc.2a@orange.fr
GIUDICELLI François	Professeur des écoles	UNSA	Résidence Bertrand Bât G Porette 20250 Corte	06 12 43 37 74 ur-corse@unsa.org

ARTICLE 2

La durée des fonctions des personnes visées à l'article 1^{er} est fixée à quatre ans à compter du 2 décembre 2020.

La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les quatre ans. Elle peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

ARTICLE 3

la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Pour le préfet de Corse et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi de Corse

Isabel de MOURA